



Les motifs legaux pour une résiliation

Par **celine**, le **10/03/2009** à **10:57**

bonjour,

Madame, Monsieur,

je suis au chômage depuis novembre 2008 et je n'arrive plus à payer mes traites sans être à découvert. A ce jour j'ai un forfait de téléphonie mobile qui me coûte assez cher, et je ne peut plus payée. Est ce que d'être au chômage est un motif légitime pour une résiliation? étant donnée que je me retrouve chaque mois à avoir des agios bancaire.

Est ce que vous pouvais me renseigner?

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'exprssion de ma considération distinguée